



Charte du cours de danse 3

INSCRIPTION

Toute inscription **EST UN ENGAGEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE COMPLÈTE**, et sera définitive lorsque le dossier complet (fiche inscription, droit à l'image, autorisation parentale, certificat médical et règlements) aura été remis.

Le coût de l'activité est composé d'une adhésion à l'association 3A (une seule adhésion par personne et par année, toutes activités confondues) et de la cotisation annuelle aux cours de danse. Cette dernière est fonction du nombre d'heures de cours suivi par semaine.

- L'adhésion est à régler totalement au moment de l'inscription.
- La cotisation annuelle aux cours peut être réglée en totalité à l'inscription ou en trois fois avec encaissement échelonné.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Association Animation Agiot » ou « 3A ».

Un nouveau mode de paiement en ligne par carte bancaire est mis en place cette année. Les modalités vont être communiquées par les responsables de l'activité.

REMBOURSEMENT

Il ne sera procédé à aucun remboursement des cotisations et adhésion des suites de l'arrêt d'un adhérent pendant l'année, sans motif réel et sérieux.

Pour une absence de plus d'un mois, justifiée par la présentation d'un certificat médical dispensant la pratique de la danse, il pourra être envisagé le remboursement partiel des cours, sachant que tout trimestre entamé est dû dans sa totalité.

CERTIFICAT MEDICAL

L'association 3A demande obligatoirement un certificat médical établi par un médecin, attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse. Il est obligatoire dès le premier cours.

Ce document est valable pour 3 ans. Durant sa période de validité, à chaque nouvelle saison, il est demandé de remplir un questionnaire de santé pour vérifier la nécessité d'établir un nouveau certificat médical.

HORAIRES

Les horaires des cours sont définis en fonction de la disponibilité des salles, les cours suivent le calendrier scolaire et l'association dégage sa responsabilité quant à la fermeture des salles (travaux, manifestations diverses, jours fériés, grèves, élections...).

Les cours qui se déroulent pendant les jours fériés, 8 mai, Ascension, Pentecôte. ... seront remplacés, dans la mesure de nos possibilités.

LA TENUE

Il n'est pas imposé de tenue de danse aux élèves autre qu'une tenue confortable et adaptée à la pratique de l'activité (legging, t-shirt, pantalon jazz, justaucorps, ...); vous pouvez demander conseils au professeur de danse. Les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux retirés.

Si toutefois, le professeur souhaiterait une tenue spécifique pour un groupe alors les représentants légaux concernés seraient consultés au préalable.

Pour tous les cours, les chaussures de jazz, pédilles ou chaussons de rythmique sont facultatifs. Le port de chaussettes est vivement déconseillé.

LE COURS

Il se déroule sans public. Le professeur est seul juge quant au déroulement des cours et se réserve le droit d'effectuer des changements si les capacités de l'élève ne correspondent pas au niveau demandé.

L'Association 3A décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires pendant le déroulement des cours.

Les parents sont tenus de s'assurer de **la présence du professeur** avant de laisser les enfants dans les locaux de la structure de déroulement de l'activité.

Les enfants sont assurés dans la salle de danse et uniquement pendant le cours auquel ils se sont inscrits.

DROIT A L'IMAGE

Une autorisation d'utilisation de photos ou de vidéos prises pendant les cours, les spectacles, les stages pour illustrer notre site Internet www.3a-danse.fr/ vous sera remise à l'inscription.

Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas autorisés à quitter seuls la Maison de l'Agiot.

AUTORISATION A QUITTER SEUL LE COURS

Les enfants de moins de 10 ans ne pourront pas quitter seuls le cours de danse. Ils resteront avec le professeur en attendant l'arrivée d'un responsable.

Pour les enfants entre 10 ans et 14 ans, un formulaire d'autorisation ou non de quitter seul l'établissement sera remis aux représentants légaux des élèves afin d'indiquer leur souhait.

ABSENCE

En cas d'absence, nous vous remercions de bien vouloir prévenir le professeur s'il vous a transmi ses coordonnées sinon par mail à l'adresse asso3adanse@gmail.com ou par SMS à un responsable d'activité :

Isabelle DESQUIENS : 06.68.49.05.71 par SMS uniquement

Au bout de deux absences consécutives remarquées et non justifiées, nous nous permettrons de prévenir les parents de l'absence de leur enfant au cours.

GALA / DEMONSTRATION

Tous les danseurs (ses) inscrit(e)s au cours de danse 3A participeront à la démonstration de danse prévue la seconde quinzaine du mois de juin. Une participation de moins de 10 € liés aux frais de tissus ou accessoires pour la représentation pourra être demandée aux familles.